

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM
SÉANCE DU 11 JUIN 2025

Date de la convocation Le 5 juin 2025	
	
EFFECTIF LEGAL :	19
EFFECTIF EN EXERCICE :	19
EFFECTIF VOTANT :	17

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Capinghem, sous la présidence de Vincent DUCOURAU, maire

Etaient présents : V. DUCOURAU, MC. FICHELLE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, G. TRAPASSO, S. DUMORTIER, G. OUDAERT, F. VAN LAETHEM, M. BILLOIR, N. ROUBAUD, A. KIMOUR, J. AGNIERAY

Etaient absents : Ch. MATHON, C. CABY

Ont donné pouvoir : F. TREDEZ > pouvoir à S. DUMORTIER, P. MOUCHON > pouvoir à T. WIDHEN, K. UDRY > pouvoir à A. KIMOUR, J. BAUDOUIN > pouvoir à M.C FICHELLE,

Quorum : Oui

Secrétaire de séance : M.C FICHELLE

OBJET : Délibération ponctuelle portant création d'une réserve citoyenne Capinghemmoise pour accomplir des missions occasionnelles d'intérêt général

Numéro de la délibération : CM2506-D06

Sur rapport de Monsieur Vincent Ducourau, Maire de Capinghem,

Le Conseil Municipal de Capinghem ;

Vu l'article L 5221-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 1233-6 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2021-1275 du 29 septembre 2021 relatif à la mise en œuvre de la réserve citoyenne pour la cohésion des territoires,

Vu l'avis de la Commission des Affaires générales réunie le 3 juin 2025

Considérant que la loi Egalité et Citoyenneté prévoit dans son chapitre 1 d'encourager l'engagement républicain de tous les citoyens et citoyennes pour faire vivre la fraternité en constituant une réserve citoyenne pour la cohésion des territoires,

Considérant que la réserve citoyenne permet l'engagement bénévole et occasionnel de citoyens souhaitant être acteurs d'un ou plusieurs projets d'intérêt général,

Considérant que les missions d'intérêt général peuvent également concerner plusieurs domaines d'actions à l'échelle communale,

Considérant qu'il convient, lors d'événements exceptionnels, de situations de crise majeur mais aussi lors d'actions citoyennes et solidaires dans les domaines culturels, sportifs, de l'environnement, de la mémoire et du lien intergénérationnel,

Considérant que la réserve citoyenne permet également de renforcer le lien entre le service public et le citoyen, et de favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle,

Considérant enfin la volonté municipale de promouvoir la République et ses valeurs, notamment au travers de la création d'une Réserve Citoyenne Capinghemmoise,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération,

DÉCIDE :

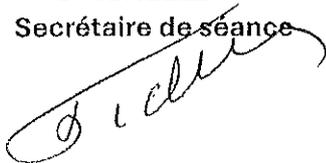
D'acter le principe de création d'une réserve citoyenne capinghemmoise pour accomplir des missions occasionnelles d'intérêt général,

D'autoriser monsieur le Maire à signer les actes formalisant les missions de réserve citoyenne réalisées entre le citoyen et la Ville de Capinghem.

Résultat du vote : Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0 Unanimité : 17

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et
an ci-dessus mentionné,

M.C FICHELLE
Secrétaire de séance



Vincent DUCOURAU,
Maire de CAPINGHEM

MC. FICHELLE, 1^{er} adjointe
Par délégation du Maire,

